Un terrible drame de la jalousie à Maubeuge

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le récit d'un témoin

Nous avons dit qu'au moment du drame, la victime ne se trouvait pas seule chez elle. En effet, elle était en compagnie d'une voisine, Mme Dubois et d'un autre visiteur, M. F....

Celui-ci a conté en termes brefs, mais saisissants, le drame brutal Dans la matinée, Berthe Lhotellerie était descendue dans la rue et avait rencontré Bernard Tous deux paraissant discuter étaient partis prendre un verre dans un café voisin, puis Berthe était remontée chez elle Vers 10 h. 30, comme Mme Dubois venait de repartir et que la femme Lhotellerie se trouvait seule avec M. F..., on entendit un pas monter l'escalier et quelqu'un s'arrêter sur le palier.

Aussitôt la maîtresse de céans ouvrit la porte.

Elle se trouva nez à nez avec Bernard.

Celui-ci n'eut qu'un mot : « Te voila », et sans autre explication il saisit la malheureuse aux chevaux et froidement lui tira, à bout portant, au cou et au visage, quatre coups de revolver. La femme eut un seul cri et s'écroula foudroyée dans son sang.

Horrifiée, F... se rendit dans la chambre voisine et se barricada.

Du reste, le forcené essaya d'ouvrir la porte et sans doute aurait-il ajouté à son sinistre tableau une deuxième victime s'il n'avait entendu l'arrivée des gendarmes et des agents.

Deux coups de revolver furent tirés dans le couloir, l'un atteignit, comme on le sait, le sous-brigadier Malbrancq.

Puis, se voyant traqué, le criminel revint dans la pièce. Il se pencha sur l corps de la femme.

La victime respirait-elle encore ?

On ne sait, mais l'on entendit Bernard grommeler : « Tu n'es pas crevée, tiens » et un cinquième coup du revolver que le bandit venait de recharger troua à nouveau la face ravagée de la malheureuse. Puis Bernard tourna l'arme contre lui-même et s'écroula sur le cadavre de sa victime, la tête traversée de part en part, d'une tempe à l'autre.

Les deux autres victimes

Pendant que M. Carrance, commissaire de police, menait une enquête complète et minutieuse, bien que l'action publique soit éteinte par la mort du meurtrier, on avait transporté à l'hospice le sous-brigadier Malbrancq.

La balle, entrée par la cuisse, est allée se loger sous le genou. L'extraction sera pratiquée, dès que possible.

L'état du blessé paraît assez satisfaisant. On emmena aussi à l'hospice, section des orphelins, la quatrième victime de ce drame lamentable, l'enfant de la morte, un garçonnet de huit ans, né de père inconnu. Il n'a plus maintenant qu'une mère, l'Assistance publique. M. V.

Le voyage de l'Association des grands ports français

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

A 13 h., un banquet réunit les visiteurs et un certain nombre de personnalités locales salle Sainte-Cécile. M. J. Trystram, président entouré de MM. Brindeau, Séguin, Sous-Préfet de Dunkerque ; Mahieu, sénateur ; Bazile, député ; Valentin, maire ; Bédouce, Outrey et Bergeroi, députés.

Au dessert, M. J. Trystram, dans un discours très documenté, fit ressortir l'importance vitale de notre grand port vers lequel s'achemineni les richesses d'un hinterland exceptionnellement riche. Il termina en exprimant l'espoir que Dunkerque continuant de prospérer puisse trouver sa vraie place dans le vaste programme d'outillage national.

M. Brindeau, au nom des membres de l'Association, exprima toute sa joie d'avoir pu constater l'activité et l'heureuse évolution du port de Dunkerque. Il évoqua avec humour quelques souvenirs de 1904, lors de la visite du Président Loubet, quelques incidents qui traduisent mieux que des phrases tout le chemin parcouru.

Des loasis furent également portés par M. Séguin au nom de l'Administration Préfectorale ; M. Béliard, au nom de ses collègues des Chambres de Commerce à l'étranger ; M. Valentin, au nom de la ville de Dunkerque.

En terminant M. le sénateur Mahieu exposa les besoins immédiats du port de Dunkerque qui doit être le grand port sur la Mer du Nord.

Après une courte visite aux Chantiers de France, et une réception à 17 heures à l'Hôtel de Ville, la délégation a repris, à 18 h. 10 le train spécial pour Paris. R. B.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 18 mai 1930

Soleil : Lever à 4 h. 08 ; coucher à 19 h. 27.
Lune : Lever à 0 h. 29 ; coucher à 8 h. 16
Aujourd'hui : Ste-Juliette. Demain : St-Yves.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 17 mai 1930, à 16 heures :

Baromètre : 765 mil. 7 ; baisse depuis la veille à 18 heures : 2 mil. 3.

Thermomètre : Fronde : 20.4 ; minima : 10.5 atteint à 6 heures ; maxima : 22.2 atteint à 15 h.

Etat hygrométrique : 68 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures : néant ; Direction du vent : Sud-Ouest ; Force : faible ; Direction des nuages : Sud-Ouest ; Etat du Ciel : couvert.

Temps probable pour aujourd'hui : un peu chaud, orageux.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps nuageux ou très nuageux, quelques pluies ou orages ; vent de Sud-Ouest, 4 à 5 m. Minimum de température en hausse de 1 degrés.

DANS L'ARMEE. — Nous relevons avec plaisir dans le « Journal Officiel » de nom, au tableau d'avancement pour le grade de chef de bataillon de notre ami et lecteur assidu, le capitaine Hallet Fernand, du Centre mobilisateur n. 12

Cet officier qui a fait toute sa carrière militaire au 43e, est déjà Officier de la Légion d'Honneur et décoré de la médaille militaire

NOMINATION. — Nous apprenons que M. F. de Pemelaere ancien inspecteur de l'Enseignement primaire à Cambrai, vient d'être nommé Inspecteur de la Seine. Cet avancement est la juste récompense d'une vie tout entière vouée à l'Ecole laïque et aux œuvres d'enseignement postscolaires M. de Pamelaere vient d'être élu président de l'Amicale des Inspecteurs de France, anciens professeurs.

Honneur au doyen des carillonneurs

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Aimons donc, avec une sage philosophie, nos beaux carillons aux notes d'un bronze doux et quelque peu mystérieux. Aimons aussi nos vieux carillonneurs, aimables sorciers qui savent, du haut de leurs beffrois, s'incorporer vivants à la légende de nos cités.

C'est de l'un d'eux que nous voulons entretenir aujourd'hui nos lecteurs : M. Gustave Cantelon, carillonneur de Saint-Quentin, qui a atteint hier sa 80e année et qui tient depuis 5 ans le carillon de l'Hôtel de Ville, ainsi que nous l'avons dit dans notre précédent numéro.

A cette occasion, il a joué hier soir des airs de son enfance et de sa jeunesse, que sont allés entendre tous les Saint-Quentinois ; et si le maître tenait lui-même le clavier, ce concert fut néanmoins comme un hommage d'affection et d'admiration que ses compatriotes rendaient à M. Gustave Cantelon.

M. Cantelon est né à Saint-Quentin le 17 mai 1851, à 10 heures du soir. Pendant 35 ans, il enseigna la musique au Lycée Henri-Martin et dans les écoles de la ville, après avoir eu lui-même comme professeur, en 1868, le chef de la garde nationale, Hippolyte Vatin. Tour à tour musicien, sous-chef et directeur de l'Harmonie Municipale, il acquit peu à peu, avec la consécration de ses éminentes qualités de musicien, la sympathie reconnaissante des Saint-Quentinois. Il est l'auteur d'un très bon traité de solfège et de nombreux chants, dont plusieurs sont connus dans toute la France.

En 1917, M. G. Cantelon assista, le cœur serré, à l'enlèvement de ses cloches par les Allemands. A la fin des hostilités, il n'eut de cesse que le Carillon ne fût restauré, faisant appel à tous les concours, à toutes les générosités. Enfin, en 1924, ses efforts se virent couronnés de succès et le Carillon reprit, avec le vieux maître, l'habitude de ses chants aimés, qui symbolisèrent la résurrection de la cité détruite : au dessus de ses murs, Saint-Quentin avait retrouvé son âme.

Telle est la belle et noble figure du doyen des carillonneurs. On aime, à Saint-Quentin, le voir passer, aimable et sourlant, comme le père et l'ami de tous. Souhaitons que M. Cantelon continue longtemps encore à jeter du clocher de l'Hôtel de Ville des noles de sagesse joyeuse et de lumineuse bonté. — D.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Echo d'une contre-manifestation communiste à Lens

Le 30 mars dernier une manifestation socialiste réunissait une importante assemblée à la maison syndicale de Lens. M. Paul Boncour, député, y prit la parole. Mais un millier de communistes vinrent troubler la réunion au point que les gendarmes durent intervenir. Un des contre-manifestants communistes André Hochet, 22 ans, terrassier à Pont-à-Vendin, frappa les gendarmes Membré et Parent.

Poursuivi devant le Tribunal de Béthune pour coups à gendarmes et rebellion Hochet s'entendit condamner à trois mois de prison.

Après plaidoirie de Me Delvallée, **la Cour confirme purement et simplement la décision des premiers juges.**

Personnage violent

Antonio Autumer, dans un accès de colère se laissa aller à brutaliser Célestin Mortier que celui-ci dut subir une certaine incapacité de travail.

Le Tribunal de Béthune a condamné le violent personnage à quinze jours de prison avec sursis et à verser 1.000 fr. de dommages-intérêts à sa victime.

En Appel la Cour confirme la sanction pénale mais elle augmente le chiffre des dommages-intérêts de 500 francs.

Les mauvaises affaires du « Monico »

Ancien tenancier d'une maison de tolérance à Hesdin, Paul Campadien était venu installer à Stella-Plage un hôtel-bar-dancing, dénommé « Monico ». Mais les affaires allèrent si mal qu'elles menèrent Campadien à la banqueroute. Ce dernier en compagnie de son gérant Edouard Vacher, tenta de sauver les meubles, c'est-à-dire qu'il les remplaça par d'autres de bien moindre valeur.

Poursuivi pour détournements d'objets saisis et banqueroute Campadien a été condamné à Boulogne à un an et un jour de prison et à 100 fr. d'amende et Vacher, pour complicité à trois mois et un jour de prison et 25 fr. d'amende.

Après plaidoirie de Me Escoffier, la Cour acquitte les deux prévenus du chef de détournement d'objets saisis et Vacher du chef de banqueroute. Mais pour ce dernier délit elle condamne Campadien à six mois de prison, insertion et affichage.

Navigateurs indélicats

Sur le bateau où ils étaient embarqués deux matelots espagnols Medina Manuel et Luis Ferreira ont commis plusieurs vols. Cela leur a valu d'être condamnés à Dunkerque à six mois de prison.

La Cour confirme le jugement de première instance.

Clients sérieux

Michel Behar et Samanan Menolen se sont fait livrer par M. Desbonnets, une centaine de tapis d'une valeur de 12.000 francs. Pour ce faire ils ont employé des moyens qui, au regard de la loi constituent l'abus de confiance.

D'autre part, les deux Turcs ont émis deux chèques sans provision l'un de 12.000 fr. sur la banque Barclay, de Boulogne ; l'autre de vingt-sept livres sterling sur une banque de Bruxelles.

Le Tribunal de Lille les a condamnés pour escroqueries, Behar à deux ans de prison ; Menolen à trois ans et chacun à 100 fr. d'amende et pour émission de chèque sans provision Menolen à un an de prison et 100 fr. d'amende avec confusion pour la prison. Behar lui fut acquitté.

Après plaidoiries de Mes Soiand, Kah et Huysman, **la Cour acquitte Behar dans les deux affaires et elle condamne Samanan à deux peines de un an prison mais avec confusion.**

Les coups de revolver du « frangin »

Emile Talmant, 27 ans, ajusleur à Anzin, était au plus mal avec sa sœur Marcelle et son beau-frère Maurice Ruth, marchand de journaux. Mais à ce dernier il vouait une haine extrême. Certain soir Talmant se présenta au domicile de Ruth. Sa sœur vint lui ouvrir. Il faisait sombre et pensa que c'était son beau-frère. Sortant un revolver de sa poche, il déchargea par trois fois son arme sur la malheureuse qui fut sérieusement blessée et subit une incapacité de travail de deux mois.

A la suite de cette tentative de meurtre qui fut correctionnalisée le Tribunal de Valenciennes a condamné Talmant à trois ans de prison, 1.000 francs d'amende et dix ans d'interdiction de séjour. En Appel le prévenu est défendu par Me Delvallée.

La Cour élève la sanction pénale à quatre ans, mais elle accorde à Talmant le bénéfice du sursis ; elle réduit à 50 fr. le taux de l'amende et supprime l'interdiction de séjour.

La contrebande

L'audience de samedi s'est ouverte par la comparution de nombreux contrebandiers qui, pour la plupart se sont fait prendre dans la région lilloise. Ainsi à Lille, Ferdinand Mesmaque a été condamné à deux mois de prison net 3.125 fr. d'amende.

La Cour confirme le jugement et spécifiant que la prévention ne sera pas imputée sur la peine de prison.

⁂

Louis Zennevort et Jules Brasseur de Wattrelos, ont été condamnés chacun à un mois de prison et 2.500 fr. d'amends.

Jugement confirmé

⁂

Le polonais Wladislaw Wosniack a écopé de quinze jours de prison et son complice Achille Delmotte, à deux mois et solidairement à 3.125 francs d'amende.

La Cour porte la peine prononcée en première instance contre Wosniack, à un mois ; elle confirme les autres dispositions du jugement.

⁂

René Gilbert, Albert Duflos et Jules Vienne condamnés à Lille à six mois de prison chacun et solidairement à 37.500 francs d'amende s'entendent condamnés en Appel **à dix mois de prison chacun. Le taux de l'amende est confirmé.**

⁂

Enfin, dernière affaire qui est venue devant le Tribunal de Boulogne.

Louis Vermeersb a été condamné à trois mois de prison et 600 fr. d'amende pour colporlage de tabac.

La Cour confirme la décision des premiers juges.

Deux habitantes de Wittes accusées de sorcellerie

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les prétendues « sorcières », rejetées aussi soitement en dehors de la communauté, veulent justement se défendre et ont réclamé le secours légal. Verrons-nous bientôt devant le tribunal du Pas-de-Calais, à Boulogne, un procès de sorcellerie ?

Le mauvais sort

Rappelons brièvement les faits, qu'on avait pris au début pour d'invraisemblables cancans. Il y a un peu plus d'un mois, une cultivatrice du hameau du Cornet, à Wittes, ayant une bête souffrante, fit venir un rebouteux, en l'espèce un étrange facteur des postes d'Hazebrouck qui, s'il ne parvint pas à guérir, donna de son impuissance une désastreuse explication. La bête était condamnée, perdue, mais c'est « qu'on lui avait jeté un mauvais sort » et, précisait le facteur des postes-vétérinaire, « la première femme qui entrera dans votre maison demain sera celle qui vous a jeté le sort ».

L'œil fatal

Mme veuve Wallard, qui travaille à la journée deux fois par semaine dans cette ferme, vint prendre son aervice très tôt le lendemain matin. Sans autres explications, on remercia « l'envoûteuse ». On la savait pourtant précieuse, tant pour les soins du ménage que pour les durs travaux des champs, mais pouvait-on garder chez soi une femme aussi fatale ? Il faut croire qu'il y avait dans ce coin perdu une ambiance prête à toutes les suggestions, car au lieu de revenir à la raison, on ne fit qu'amplifier. C'était, quelques jours plus tard, une autre bête qui crevait dans une exploitation agricole voisine. Cette fois, c'était, toujours selon le même rebouteux, la faute à Marie-Louise Wallard, la fille de la sorcière, devenue par la même occasion fille de l'enfer et jeteuse de sort.

Pour le malheur des deux femmes, une bande de romanicheis vint camper quelques jours au hameau et les bohémiennes confirmèrent aux paysans l'accusation du facieur des postes.

Depuis, les pauvres femmes sont fuies comme la peste. Elles feraient même tort aux dernières couvées et quand on les voit passer, on renire précipitamment d'innocents poussins, qui n'imagineront jamais jusqu'où peut aller cet excès de bêtise humaine. On fait même le bilan des malheurs passés et on met tout naturellement au compte des sorcières des calamités rétrospectives pour lesquelles elles offrent d'aussi sérieux élémenls de responsabilité.

Une plainte en justice

Le brave curé de Witles se devait de dire son mot et il n'a pas manqué au prône, dimanche dernier, d'exprimer sa stupéfaction indignée de trouver ses paroissiens aussi éloignés de la vraie charité chrétienne.

Eh bien ! il n'a pas eu raison, ni des bohémiennes, ni du facteur, qui avaient trop bien expliqué ce qui était arrivé. Les Wallard du hameau du Cornet, la mère, la fille et un fils chargé d'une nombreuse famille de cinq enfants en bas âge, nont rien à attendre de leurs voisins. Il n'est pas jusqu'à un pauvre gosse de l'Assistance publique, que la veuve Wallard avait prise avec elle qu'on n'ait essayé de lui enlever en adressant une lettre anonyme à Saint-Omer. Isolées, aujourd'hui sans travail, et peut-être demain sans ressources, les « sorcières » ont adressé au procureur de la République, à Boulogne, une plainte basée sur les faits que nous venons de relater

Une enquête a été ordonnée et les gendarmes de la brigade d'Aire-sur-la-Lys sont venus vendredi sur place essayer de faire quelque lumière sur les origines de la calomnie, sinon ramener les gens à la raison.

Le facieur d'Hazebrouck, rebouteux à ses momenis perdus — il ferait sans doute mieux de les perdre au jeu de bouchon ou de la belote — serait utilement entendu. Il aurait déjà, paraît-il, causé quelque incident du même genre à Boeseghem.

Attendons nous par la suite à entendre dire et prononcer par un tribunal grave et compétent, qui ne saurait y avoir de bon ou mauvais sort jeté par qui que ce soit et que si le crime de sorcellerie n'existe plus, il n'est pas permis de nuire avec autant de bêtise à son prochain. R. B.

Les amours de la rosière d'Aire-sur-la-Lys

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le petit cadavre découvert dans un jardin est celui d'un enfant mort-né

En quelques lignes, nous avons annoncé que le corps d'un nouveau-né, enterré dans un jardin, avait été découvert dans un hameau d'Atre-sur-la-Lys, par M. Krier, commissaire de police de cette ville.

L'enquête, commencée mardi, s'est poursuivie et, hier, l'autopsie du petit cadavre, opérée par M. le docteur Dervaux, de Saint-Omer, a fait constater qu'il s'agissait d'un enfant mort-né.

Il n'y a donc pas eu crime, comme on le pensait ; mais l'affaire est assez intéressante pour qu'on relate les circonstances dans lesquelles s'est faite cette lugubre découverte.

Les amours de la rosière

Dans une misérable maison qui, au hameau de la Jumelle, à Aire-sur-la-Lys, coloie le chemin de Thérouanne, un journalier, Louis Jourdain, âgé de 48 ans, veuf, vit avec ses sept enfants : Yvonne, 23 ans ; René, 20 ans ; Irène, 17 ans ; Marceau, 15 ans ; Odette, 14 ans ; Geneviève, 11 ans et Louis, 9 ans.

Mme Jourdain est décédée il ya quatre ans et c'est l'aînée des enfants, Yvonne, nommée « Rosière » à Aire, en 1928, qui vaque aux occupations du ménage. Malgré le prix de vertu qui lui a été décerné il y a deux ans à peine, Yvonne a eu un ou plusieurs amis. Elle n'était pas « coureuse », c'est entendu, mais sa conduite laissait, dit-on, quelque peu à désirer.

Depuis plusieurs années, la « Rosière » avait été remarquée par un jeune homme, qui souvent, par la suite, lui parla de mariage. Mais chaque fois, il essuya une fin de non-recevoir. « Non, vois-tu, lui répondait-elle, je ne peux pas quitter mon père ; il serait malheureux sans moi ».

Le temps passa... Le jeune homme continua d'attendre... Mais son roman d'amour, devait bientôt prendre fin subitement.

Disparition d'un nouveau-né

Le mardi 13 avril, vers 7 heures, après le départ du frère et du père, Yvonne se trouva indisposée et pria sa sœur Irène de lui apporter un bassin. Sans se rendre compte, paraît-il, du « malaise » dont souffrait l'aînée, la cadette s'en retourna habiller ses frères et sœurs dans la pièce voisine.

Mais comme Yvonne continuait de geindre, Irène s'en fut trouver les voisins. Ceux-ci prévinrent alors le père aux Etablissements Oudart, à Aire, où il travaille. Louis Jourdain, avant même de revenir auprès de sa fille, alla trouver M. le docteur Catrice, qui, rapidement, se rendit au chevet de la malade. Le médecin fut alors tout surpris de constater que la jeune fille venait d'accoucher ! Quant à l'enfant, il avait disparu !

Enterré

M. Krier, commissaire de police d'Aire, informé du fait, se rendit aussitôt « à la Jumelle » interroger les témoins et ouvrir une enquête. Après d'assez longues discussions avec Louis Jourdain, le magistrat réussit à obtenir les aveux du père. Ce dernier avait lui-même enterré le nouveau-né dans son jardin. A 17 heures, le commissaire se rendit à nouveau au domicile de la « Rosière », dont l'état s'aggravait et, à l'endroit indiqué par le père, sous cinquante centimètres de terre, il découvrait le cadavre, qui reposait sur une épaisse couche d'herbes.

L'autopsie de l'enfant, — du sexe masculin — fut pratiquée hier à l'Hôpital d'Aire par M. le docteur Dervaux, de Saint-Omer, qui déclara que le petit être était venu au monde mort-né.

Reste à savoir maintenant qui est le père de l'enfant. La « Rosière », — qui a dû être transportée d'urgence à l'Hôpital — interrogée par le commissaire, prétend avoir eu un ami.

Mais pourquoi le père Jourdain a-t-il enterré le petit cadavre ? Pourquoi, dit-on encore, Yvonne ne voulait-elle pas quitter son père et fonder un foyer ?

La rumeur apporte bien des bruits dans le pays...

Disons en terminant que l'état de la mère s'améliore et on espère la voir sortir de l'Hôpital sous quelques jours. R. L.

Le crime de Bruay-en-Artois

L'état du meurtrier s'améliore

Le nommé Louis Delattre, ouvrier terrassier qui le mois dernier trancha la gorge de son épouse Valentine Caniers, rue de Bretagne à Bruay-en-Artois, et tenta ensuite de se suicider est toujours en traitement à l'hôpital de Béthune en bonne voie de guérison.

M. Thibaut, juge d'instruction, l'a fait venir dans son cabinet pour l'interroger, mais comme l'inculpé ne peut encore parler clairement, a ajourné l'interrogatoire.

LES EMPOISONNEMENTS DE LA BASSEE

Poursuivant son instruction, le Parquet de Lille, nous l'avons dit, a ordonné l'autopsie de Mme Delienne, de Loos-en-Gohelle, décédée le lundi 21 avril après avoir passé deux jours à Salomé près de La Bassée. Mme Delienne venue dans cette commune pour assister à un obit avait, elle aussi, été intoxiquée par du pâté acheté chez le charcutier Dewisme et était décédée d'une « entérite aiguë » ont déclaré les docteurs de La Bassée et de Loos.

MM. les docteurs Muller, médecin légiste à Lille et Quénet, de Béthune, se rendront donc lundi à 15 h., à Loos-en-Gohelle, où après exhumation du corps de Mme Delienne, ils procéderont à l'autopsie ordonnée.

L'accident d'auto du Pont Thibaut à Ennevelin

Nous avons relaté la collision survenue mardi dernier à Ennevelin entre les autos de MM. Oudart, d'Ascq et Degorre, de Somain.

A ce propos, M. Degorre nous écrit ce qui suit :

« Il n'est pas exact que la voiture Renault ait subi peu de dégâts, elle est au contraire fort détériorée.

« M. Oudart ne marchait pas à une allure modérée. Il roulait au contraire très vite et il a doublé trois voitures avant de venir se jeter sur la conduite intérieure qui tenait sa droite.

» Il est encore inexact que la voiture conduite par mon chauffeur surgissait d'un virage ; elle avançait péniblement en faisant du 30 à l'heure ».

La mort mystérieuse d'une cultivatrice à Cagnoncles

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les résultats de l'enquête faite par le maréchal des logis-chef Cholin et les gendarmes Lecompte et Baz furent rapidement transmis au Parquet de Douai.

On soupçonnait quelque drame mystérieux.

Oscar Dambrine, interrogé, donna l'emploi de son temps. Il s'était couché jeudi, à 21 h., après avoir disputé avec sa femme. Celle-ci avait continué à vaquer à ses occupations, et le matin, vers 3 heures, l'ayant entendu crier dans la cour, il était allé la chercher. Le matin, une nouvelle querelle éclata. Il partit de chez lui à 10 h. 30, alla aux champs et en revenant, trouva sa femme pendue.

Le Parquet de Douai n'avait pas tardé à délivrer un mandat d'amener contre Oscar Dambrine. Disait-il la vérité ?

En réalité, si crime il y eut, le crime ne put être commis qu'avant 10 h. 30, moment du départ du mari, car les témoins l'affirment, lorsqu'il rentra chez lui, à 12 h. 30, le cultivateur ne resta dans sa ferme qu'un court instant, quelques minutes.

Or, à 13 h. 30, lorsque se présenta le docteur Baude, le cadavre était encore liédé et d'après ce médecin, la mort ne pouvait remonter qu'à deux heures, soit vers 11 h. 30 ! A ce moment, la cultivatrice était seule dans sa ferme.

On disait bien, d'autre part, que la malheureuse fermière se disait en butte à de fréquentes menaces de mort, il serait juste aussi de dire qu'elle avait déjà manifesté à certaines personnes son désir « d'en finir avec une vie de martyre ».

Il faut encore ajouter à tout cela que le cultivateur était peu prisé dans son entourage et que la rumeur publique se tournait violemment contre lui, l'accablant sans répit.

On conçoit, dans de telles conditions, combien fragile pourrait être une aussi grave accusation, basée sur d'aussi faibles présomptions.

Hier, à 17 h., M. Timai, médecin légiste, commis par le Parquet de Douai, est venu procéder à l'autopsie du cadavre.

Rien n'a transpiré de ses conclusions, qui seront remises très prochainement au juge d'instruction.

Ce rapport produira, c'est certain, toute la lumière sur cette affaire, qui paraît avoir été malheureusement dramatisée. L. B.

La grande tombola de la Presse

Nous avons annoncé que le tirage de la loterie de la Presse aurait lieu le samedi 14 juin.

A notre grand regret, nous sommes obligés de changer notre jour : les roues qui doivent servir au tirage ne sont pas libres à cette date.

Mais bien que ce nous pourrait être une raison de retarder le tirage de la tombola, nous voulons, au contraire l'avancer de deux jours.

C'est donc le jeudi 12 juin que sera tirée cette grande loterie

Dans quelques jours la liste complète des lots en sera publiée, et une fois de plus, nous prouverons que la loterie de la Presse est sans rivale, qu'aucune loterie n'offre de tels avantages, qu'aucune loterie ne présente un pareil ensemble de lots choisis, tous de valeur réelle, beaucoup de grande valeur, tous d'un choix parfait, d'une fraîcheur absolue, tous très désirables par leur beauté, leur prix et leur utilité.

Au reste la réputation de la loterie de la Presse est faite sous ce rapport comme dans tous les autres.

Tous les gagnants des loteries précédentes se sont félicités des lots qui leur sont échus ; ils nous ont déclaré qu'ils ne s'attendaient pas à recevoir des objets aussi beaux, aussi séduisants, aussi solides.

Il n'y a qu'une voix dans le public pour célébrer cette loterie, et cette admiration ne se traduit pas seulement par des éloges, dont nous sommes très fiers, elle se traduit encore et surtout par un succès grandissant et par l'empressement des lecteurs de nos journaux à se procurer des billets.

Ceux qui en ont veulent en prendre encore pour augmenter leur chance.

Nos lots les attirent : nos riches portefeuilles gonflés de valeurs, nos voyages capitaux, nos objets mobiliers, nos articles de ménage et de bureau, nos superbes objets d'art, nos élégants bijoux en or, etc., sont d'ailleurs de nature à allécher les plus difficiles et à satisfaire tous les goûts.

La liste complète de nos lots sera publiée jeudi matin.

Hâtez-vous donc de prendre des billets pendant qu'il en reste.

Souvenez-vous que le tirage aura lieu le

JEUDI 12 JUIN

Souvenez-nous que le prix du billet n'est que de un franc et qu'on peut s'en procurer dans nos bureaux et chez tous nos dépositaires et vendeurs.

Tombé d'un toit, un zingueur s'est tué à Bruay-en-Artois

Un accident mortel s'est produit vendredi soir, à Bruay-en-Artois.

M. Charles Salomé, 70 ans, zingueur, entrepreneur de couverture et zinguerie, demeurant à Bruay, rue de la Gare, 18, était occupé à réparer la toiture d'une dépendance de l'habitaillon de M. Dambrine, même rue, lorsqu'il perdit soudain l'équilibre et tomba dans la cour de ce logis. Bien qu'il ne se trouvât qu'à 2 m. 50 environ de hauteur, il tomba de façon si malheureuse qu'il se fractura le crâne.

Entré dans le coma presque aussitôt, il expira samedi, vers midi et demie.

La victime était fort connue à Bruay et unanimement estimée, ainsi que sa veuve et sa famille. Aussi, la nouvelle de sa mort brutale a-t-elle provoqué une vive émotion.

Le 10e Congrès national des Allocations Familiales

Le but, les initiatives de ces importantes assises qui siègeront à Lille le mardi 20 mai.

Le Xe Congrès National des Allocations Familiales déroulera ses assises à Lille le mardi 20 mai prochain. Il sera d'ailleurs précédé le lundi 19, d'une Assemblée privée de l'Union des Caisses de Compensation de la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics, d'une visite des Jardins Ouvriers de Loos ce même jour, et d'une séance cinématographique récréative de la Caisse Familiale du Textile de Lille, donnée à l'occasion du 10e Anniversaire de sa fondation.

Avant de donner le programme du Congrès, disons ce que sont les Allocations familiales et les Caisses de Compensation qui leur sont adjointes.

Le but de l'institution, son histoire

Les allocations familiales sont des sommes versées, en dehors du salaire, aux employés et ouvriers chargés de famille. Ceci, proportionnellement au nombre de leurs enfants.

Les Caisses de compensation, elles, sont des organismes collectifs créés par d'avisés employeurs en vue de répartir la charge résultant du versement des allocations, indépendamment de la composition familiale de leur personnel respectif, leur garantissant de la sorte les risques d'élévation des charges de famille de leur personnel, la régularité à la marche de l'entreprise, et divers autres avantages.

Dès avant guerre, ces institutions s'amorcèrent timidement. Après guerre, vu l'augmentation du coût de la vie préjudiciable aux familles nombreuses, on en reconnut de plus en plus le bien-fondé, et « allocations familiales » « Caisses de compensation » prirent corps.

A Grenoble, M. Romanet, directeur des établissements Joya, ses collègues de l'industrie mécanique, prirent les devants, trouvèrent la formule qui devait permettre la généralisation de ces réformes. Lorient suivit grâce à l'initiative de M. Marcesche, président de la Chambre de Commerce.

Tant et si bien, que Lorient et Grenoble virent éclore les deux premières caisses de compensation.

Inutile de dire que, vu la nécessité de l'institution, les Caisses de compensation se développèrent rapidement. En 1920 on en comptait quelques-unes ; en 1928, le chiffre était de 218 groupant 20.000 employeurs, 1 million et demi de salariés, faisant monter les prestations annuelles de 4 millions à 260 millions de francs.

Les administrations publiques, des entreprises privées, — celles de Roubaix-Tourcoing notamment, — ont également tenu à faire bénéficier leur personnel d'allocations pour charges de familles. De sorte que, dès 1927, une somme annuelle de 1.476.000.000 de francs était répartie entre 3.862.000 salariés.

Le détail du Congrès

Toutes ces choses nous ont été exposées hier au cours d'un banquet amical tenu au « Carlton-Hôtel », et auquel nous avaient convié les organisateurs dévoués du Congrès.

Etaient présents à ce banquet MM. BONVOISIN, directeur général du Comité Central des Allocations familiales ; DUPONT, directeur de la Caisse Familiale du Textile et conseiller technique de la Caisse Familiale interprofessionnelle du Nord et du Pas-de-Calais ; BOUTON, directeur de la Caisse de Compensation du Bâtiment et des Travaux publics du Nord de la France ; Valdelièvre, de la Caisse Familiale de la Métallurgie.

Au cours de l'allocution qu'il prononça, M. Bonvoisin parla tour à tour de « l'inquiétante chute de la population française » en 1929, chute qui se résume dans les chiffres suivants : 17.000 naissances en moins qu'en 1928 ; 66.000 décès en plus.

« Pour remédier à cela, — dit-il, — il faut encourager la formation de la famille en lui procurant certains avantages, tels ceux des allocations familiales, en veillant à la question du logement.

» Pour les allocations familiales, une loi doit être votée. Elle le sera prochainement. Tout ce que nous demandons, c'est qu'elle laisse à l'initiative privée ses effets bienfaisants ».

D'après les renseignements qui nous furent fournis, le Congrès des Allocations Familiales se déroulera selon le plan suivant :

LUNDI 19 MAI. — Après-midi, réception intime des Congressistes, 116, rue de l'Hôpital Militaire. Assemblées privées. Visite privée des Jardins ouvriers de Loos. 21 h. : Société Industrielle, séance cinématographique de la Caisse Familiale du Textile.

MARDI 20 MAI. — 9 h. : Société Industrielle, ouverture du Congrès. Séance de travail. 11 h. 30 : Réception des Congressistes, 9, rue des Jardins. 14 h. : Société Industrielle, seconde séance de travail. 16 h. : Visite de Lens et N.-D. de Lorette. 20 h. 30 : Aux Ambassadeurs, banquet sous la présidence de M. le Ministre du Travail.

MERCREDI 21 MAI. — Journée du Pas-de-Calais. 8 h. : Départ en train spécial pour Boulogne. 9 h. 58 : Arrivée à Boulogne. A la Chambre de Commerce : Assemblée générale du Comité Central des Allocations familiales réservée aux délégués mandatés des Caisses de Compensation adhérentes). Pour les dames et les Congressistes libres : Visite de la ville et du port : promenade en mer. 12 h. 20 : A l'Hôtel de la Gare Maritime : Lunch offert par la Caisse de Compensation du Pas-de-Calais-Ouest. 14 h. 30 : Départ en autocar pour Calais par la Côte d'Opale. Arrêts à Wimereux et au Cap Gris-Nez. 16 h. 30 : Arrivée à Calais : Réception par la Chambre de Commerce. Thé offert par la Caisse de Compensation du Pas-de-Calais-Ouest. Visite du siège social de la Caisse et d'une fabrique de tulles et dentelles. 18 h. 25 : Départ pour Lille par train spécial. 20 h. : Arrivée à Lille : Soirée libre.

JEUDI 22 MAI. — Journée de Tournai et Liége. 8 h. : Rassemblement place du Palais Rihour (No 18 du plan). Départ en autocar pour Tournai (Les cars seront suivis d'une camionnette pour le transport des bagages à main). 8 h. 30 : Arrivée à Tournai : Visite de la ville. Réception par la Chambre de Commerce et la Caisse de Compensation du Tournaisis. 13 h. : Déjeuner. 15 h. : Départ pour Bruxelles et Liége. 23 h. : Banquet organisé par la Caisse de Compensation de Liége.

VENDREDI 23 MAI. — Visite organisée de l'Exposition Internationale de Liége et de sa Section Sociale.

SAMEDI 24 MAI. — Visite d'usines ou excursion dans la région liégeoise ou visite de l'Exposition Internationale d'Anvers.

FEUILLETON DU 18 MAI 1930. — N° 15

La petite châtelaine

PAR ETIENNE MICHEL

Résumé des chapitres précédents

Gina de Charentenay a épousé Pierre Barjac, un riche banquier. Les jeunes époux partent en voyage de noce. A son retour, Pierre reprend la direction de la banque, qu'il avait confiée à son fidèle caissier. Du temps du père Barjac, un coup terrible fut porté à l'établissement par une émission d'actions sur de prétendues mines d'or au Tonkin. Le banquier fut victime d'une machination montée par son chef de service des titres, Martineau, qui n'était autre qu'un sieur Joseph Mitron, déjà condamné pour faux. Après la mort de son père, Pierre lui succéda, après avoir démasqué le faussaire et l'avoir chassé. Robert, le cousin de Gina, habite le château d'Essaloir, juché sur un pic qui surplombe la Loire. Il poursuivit sa cousine de ses assiduités, mais cette dernière le repoussa. Robert ne se découragea pas. Sûr de la crainte de « Tonin », le chien de Gina, le retint dans une certaine réserve. Robert emmène à son château l'inconnu qu'il a rencontré à la porte de l'Eglise, le jour du mariage de sa cousine. Ce n'est autre que Mitron, dit Martineau. Les deux gredins préparent leur vengeance.

Robert, d'un geste prompt, avait rafié les papiers et les étalait sur son bureau. Il les déplia un à un et les examina soigneusement, sans un mot.

Martineau s'était levé et suivait l'examen avec attention, prêt à donner toutes explications utiles.

— Asseyez-vous donc en face de moi, monsieur Martineau, s'écria tout à coup Robert impatienté. Je n'aime pas à être dérangé

— Mais je...

Une poigne de fer saisit l'ancien chef de service de la Banque Barjac et l'assit de force dans le fauteuil de cuir.

Puis Robert ouvrit un tiroir et en sortit deux objets qu'il plaça sur son bureau : une loupe et un revolver.

Et le plus tranquillement du monde, en ayant l'air d'ignorer la présence de son compagnon, il se mit en devoir d'examiner à la loupe certains documents et certaines signatures tirées de la liasse de